



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 26 avril 2021

Répression antisyndicale par les 3 de Melle : Blanquer désavoué par le Conseil d'État

Les trois camarades de SUD éducation au lycée de Melle ont comparu devant un conseil de discipline à l'automne 2020 en raison de leur participation au mouvement de grève contre la réforme Blanquer. La rectrice projetait initialement de déplacer d'office les trois de Melle. Les séances des conseils de discipline qui ont mis au jour la répression antisyndicale à l'œuvre, ainsi que l'incompétence de la hiérarchie à tous les niveaux, les mensonges de l'administration, le non-respect des garanties élémentaires de la défense, les erreurs de procédure. L'enquête administrative reposait sur des questions posées aux personnels concernant leur appartenance syndicale et leurs opinions politiques. Les représentant-e-s des personnels ont unanimement refusé toutes les sanctions mises aux voix par l'administration.

La rectrice a dû renoncer au déplacement d'office pour deux des trois de Melle, mais elle a persisté à vouloir déplacer notre camarade Sylvie.

Le juge administratif a rapidement suspendu en urgence cette sanction, en raison de son caractère manifestement disproportionné et illégal. Le ministre, obsédé à l'idée de sanctionner des enseignant-e-s mobilisé-e-s contre sa réforme, a porté l'affaire devant le Conseil d'État.

Aujourd'hui, la décision du Conseil d'État est sans appel : ce dernier rejette la demande du ministre sans même une audience. C'est à nouveau un désaveu cinglant infligé à Jean-Michel Blanquer.

SUD éducation exige l'abandon immédiat des sanctions contre les personnels victimes de répression anti-syndicale et leur rétablissement dans leurs droits, à Melle comme ailleurs, dernièrement à Châteaudun où une camarade de SUD éducation est menacée de sanction pour avoir exercé son droit syndical.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

